AR CONTROLE DE LEGALITE : 073-217301977-20210726-2021_07_070-DE
en date du 30/08/2021 ; REFERENCE ACTE : 2021_07_070

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

Nombre de conseillers : 15
En exercice : 13
Présents : 10
Votants : 12
Pouvoirs : 2

Pour	12
Contre	/
Abstention	/

Date de convocation : 20/06/2021
Date d'affichage : 02/08/2021

MAIRIE DE PEISEY NANCROIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt et un,
Le vingt-six juillet,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Guillaume VILLIBORD, Maire.

Etaient présents :
Mesdames Céline COMBAZ, Céline CROSSMAN, Maryse FAVRE et Stéphanie NOZ, Messieurs Stéphane BLUM, Jean-Pierre GIACHINO, Romain GIACHINO, Benoît RICHERMOZ, Bernard PRAIZELIN et Guillaume VILLIBORD.

Absents-Excusés :
Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS (pouvoir à G. VILLIBORD)
François POCCARD-MARION (pouvoir à JP. GIACHINO)
Thierry ARSAC

Monsieur Romain GIACHINO a été élu secrétaire de séance.

Délibération N°2021/07/070 : Convention de mise à disposition de moyens à la COVA dans le cadre de la Maison Itinérante France Service Les Versants d'Aime.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la COVA a signé une convention cadre en mai 2018 pour mettre en place une MSAP (Maison de Services au Public). La labellisation de la MSAP a été accordée à cette dernière par le Préfet à compter du 01/01/2019.
Cependant, afin de répondre au mieux aux contraintes territoriales et être au plus proche de la population, la COVA a engagé une démarche pour faire évoluer le dispositif MSAP vers la labellisation « France Service ».
Pour ce faire, la COVA a sollicité la commune de Peisey-Nancroix afin de lui mettre à disposition un espace dédié en mairie pour que l'agent formé puisse venir assurer des permanences à destination des administrés.

Monsieur le Maire indique que le dispositif a déjà été présenté par la COVA aux élus en préambule d'une séance antérieure du conseil municipal et sollicite ce soir le Conseil Municipal aux fins de l'autoriser à signer la convention valant PV de mise à disposition de moyens concernant cette Maison Itinérante France Services Les versants d'AIME avec la COVA

Après exposé et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** l'exposé du Maire ;
- **APPROUVE** le dispositif « Maison Itinérante France Service » à mettre en place par la COVA ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent à la présente délibération et notamment le PV de mise à disposition de moyens.

AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Pour Copie Conforme :
Le Maire,
Guillaume VILLIBORD

MAIRIE DE PEISEY NANCROIX 73210